



**Ixelles
Elsene**

DEPARTEMENT CITOYENNETE
Urbanisme - Contrôle
02 515 67 88 - cu@ixelles.brussels

Ixelles, le **06. 09. 2022**

Votre courrier du
x

Vos références
x

Nos références
CIT/URB/CU2019/425-61/10

Annexe(s)
x

Immeuble sis Rue César Franck 10 à 1050 Ixelles :

- Division de la maison en 8 logements non conformes,
- Escalier dans l'entresol
- Division non conforme de tous les châssis

Monsieur,

Suite au réaménagement conforme du bien en 4 logements, à la suppression de l'escalier de l'entresol, et au placement de châssis bois blancs conformes, nous attestons la cessation des infractions reprises en rubriques. Nous clôturons donc votre dossier d'infraction.

Pour rappel, le sous-sol ne pourra être utilisé que comme locaux annexes (rangements, local vélos, local poubelles, chaufferie, local compteurs).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Secrétaire communale,

Par le Collège :

Le Bourgmestre,

Par délégation:

L'Echevin de l'Urbanisme et du Patrimoine,

Patricia van der LIJN.

Yves ROUYET.



COMMUNE D'IXELLES • GEMEENTE ELSENE

Chaussée d'Ixelles 168 Elsensesteenweg - 1050 Ixelles/Elsene - www.ixelles.be - www.elsene.be